

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2024 - 52

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 03 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 27 mars 2024.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER.

Procurations : Maurice BODECHER à Stéphane BOYER
Natacha BRENIER à Jean-Claude RAFFIN
François CAMBERLIN à Denise MELOT
Erica SANDFORD à Yann CHABOISSIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 24

Madame Maryvonne ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Budget annexe ZAE des Terres Blanches
- Vote du budget primitif 2024

Le Conseil communautaire,

Vu les orientations budgétaires définies au cours de la commission finances du 21 février 2024 et lors de la séance du conseil communautaire du 6 mars 2024 ;

Vu la délibération d'affectation des résultats 2023 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif annexe ZAE des Terres Blanches 2024 de la CCHMV s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de **249 387.22 euros** en section de **fonctionnement** et de **450 264.85 euros** en section d'**investissement** ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 05 avril 2024.



Président
Christian SIMON